



Immigration algerien en situation irreguliaire

Par **osso06093**, le **19/02/2016** à **16:29**

Bonjour

Je suis algerien marier en situation irreguliaire marier en October 2015, deux mois apres mariage avec une francaise Elle s est barrer Elle me trompe avec un un autre mec et jai meme pas mon recipessé il manque juste la copie de sa carte identite et Elle refuse de me la passer aidez moi svp je ne sais plus quoi faire

Par **amajuris**, le **19/02/2016** à **20:40**

bonjour,

comme il y a rupture de la vie commune avec votre épouse, vous ne pouvez pas prétendre à un titre de séjour conjoint de français car il faut une communauté de vie ininterrompue depuis votre mariage.

votre épouse peut avoir indiqué cette situation à la préfecture qui refusera de vous délivrer un titre de séjour.

salutations